

	Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de BRESSUIRE	n° d'ordre 26153
---	---	---------------------

SEANCE du : 22 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de BRESSUIRE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Maire, à la suite de la convocation faite le 16 juin 2026.

ETAIENT PRESENTS			
Philippe BARON	Pascale FERCHAUD	Etienne HUCAULT	Arnaud PRINTEMPS
Bérangère BAZANTAY	Sylvie FOUILLET	Thierry LEBLAN FALZONE	Alain ROBIN
Bruno BODIN	Pascale FRADIN	Emmanuelle MENARD	Anne ROUX
Pierre BUREAU	David GABORIT	Jean-François MOREAU	Nathalie SOUBRE
Sandra CAILTON, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Nathalie GEFFARD	Jean-François MORIN	Antoine TRANCHET
Yannick CHARRIER, de 18h30 à 20h02 et de 20h18 à 21h01	Olivier GEFFARD	Pierre MORIN	Véronique VILLEMONTAIX
Bruno COTHOUIS	Véronique GONNORD	Florence PREAUD	
Florence ERISSE	Jacky GRELLIER	Elina PREAULT	

POUVOIRS / ABSENTS / EXCUSES		
Emile BREGEON, pouvoir à Florence ERISSE	Sandra CAILTON, de 20h02 à 20h18	Yannick CHARRIER, de 20h02 à 20h18
Marie-Hélène GUIGNARD, pouvoir à David GABORIT	Nathalie MOREAU, pouvoir à Véronique VILLEMONTAIX	

Secrétaire de séance : Véronique VILLEMONTAIX, assistée des services de la Ville

Assistaient également : Delphine CHESSERON, Directrice Générale des Services
Yoan FONTENEAU, Directeur des Services Techniques



Refacturation par la Commune de Bressuire, des cotisations d'assurance au CCAS de Bressuire et au budget Pôle Logement CHRS

Dossier présenté par Jean-François MORIN

Les contrats d'assurance Dommages aux Biens, Flotte Automobile et Responsabilité Civile sont communs à la Commune de Bressuire et au CCAS de Bressuire.

La Commune de Bressuire mandate aux compagnies d'assurance l'ensemble des cotisations.

Une délibération était prise chaque année pour le remboursement des cotisations d'assurance avec le calcul réel selon un décompte annuel.

Le remboursement des assurances concerne :

- La cotisation dommage aux biens (selon listing des locaux et logements du CCAS) ;
- La cotisation flotte automobile (selon listing des véhicules du CCAS) ;
- La cotisation responsabilité civile et protection juridique (au prorata de la masse salariale)
- La Commune de Bressuire facturera au CCAS et au budget pôle logement CHRS les montants des cotisations d'assurance sur présentation d'un décompte détaillant le coût réel des cotisations.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :

- D'ACCEPTER la refacturation par la Commune de Bressuire au CCAS des cotisations assurances annuellement sur présentation du calcul réel des cotisations ;
- D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cette délibération.

Le Secrétaire de séance,

Véronique VILLEMONTAIX

Auteur de l'acte : Ville de Bressuire / Transmis au contrôle de légalité et mis en ligne le :



Accusé de réception en préfecture
079-217900497-20260624-DG_DEL_2026_153-DE
Date de transmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

24 JUIN 2026